



République française
Département des Alpes-de-Haute-Provence
COMMUNE DE BLIEUX

Séance du vendredi 12 septembre 2025

Date de la convocation: 08/09/2025

Membres en exercice : 7
Présents : 6
Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq et le douze septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gérard COLLOMP,

Présents : Gérard COLLOMP, René GUICHARD, Daniel MANENT, Véronique QUINOT, Aurélia CARTON, Valérie VILA

Représentés : Joël GRAILLON

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Daniel MANENT

DE_2025_031 - Objet : Plan de financement presbytère

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2024-041 du 29 novembre 2024 sur laquelle figure le plan de financement du Presbytère suivant :

Coût du projet :

<i>travaux :</i>	<i>505 201.00 € Ht</i>
<i>maitrise d'oeuvre :</i>	<i>50 520.00 € Ht</i>
<i>missions annexes (sps...) :</i>	<i>15 590.00 € ht</i>

soit un total de 571 311.00 € HT

<i>ETAT :</i>	<i>199 958.00 € (35%)</i>
<i>REGION :</i>	<i>199 958.00 € (35%)</i>
<i>Autofinancement :</i>	<i>171 395.00 € (30%)</i>

Il rappelle que le projet consiste à une rénovation globale de l'ancien presbytère en réalisant une salle multi-activité, des pièces de stockage pour les associations et des bureaux, ainsi que deux appartements destinés à la location saisonnière.

Etant donnée les subventions votées par la Région et par l'Etat, il propose un nouveau plan de financement :

Coût du projet : 571 311.00 € HT

ETAT :	194 502.38 € (34.04%)
REGION :	140 000.00 € (24.51%)
FOND DE CONCOURS :	20 000.00 € (3.50%)
AUTOFINANCEMENT :	216 808.62 € (37.95%)

AGEDI
Dépôt Sous Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/09/2025
004-210400305-20250912-DE_2025_031-DE

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et à l'unanimité :

- valide le plan de financement proposé par Monsieur le Maire
- autorise le Maire à faire la demande de fond de concours auprès de la CCAPV
- autorise le Maire à faire les recherches nécessaires auprès des établissements de crédit pour financer par emprunt l'autofinancement.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme à l'original

Le Maire,
Gérard COLLOMP

